

Compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusé : Nicolas MICHALET (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 16 novembre et passe à l'ordre du jour.

1) Décisions modificatives du budget

Une modification du budget principal est nécessaire afin de pouvoir annuler le titre de recette n°156 d'un montant de 130 000 € émis en 2017 à l'encontre de la sté CORIDIS gérante du supermarché Casino, pour recouvrer la participation pour équipement public exceptionnel (PEPE) destinée à financer partiellement l'aménagement du carrefour routier desservant la surface commerciale situé à l'entrée du Logis Neuf.

Cette même PEPE a fait l'objet en 2018 d'un nouveau titre de recette émis à l'encontre de la société immobilière CNG IMMO co-titulaire du permis de construire.

2) Plan local d'urbanisme :

Approbation des procédures de révision « E » et de modification « F » du PLU

Suite aux rapports d'enquête et leurs conclusions transmis par le commissaire enquêteur, le conseil approuve à l'unanimité le projet de révision avec examen conjoint « E » pour aménagement d'un parking près du cimetière.

Il approuve également à l'unanimité le projet de modification simplifiée « F » pour ouverture à l'urbanisation d'une zone en 2AU dans le secteur de Malet.

Procédure « G » : mise à disposition du dossier au public

Concernant la procédure « G », il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette procédure avec le bureau d'étude Ater Environnement spécialisé dans les projets concernant les énergies renouvelables.

D'autre part, et suite aux avis apportés par les personnes publiques associées, il convient d'apporter des modifications sur le fond de la procédure, à savoir de créer dans le PLU une zone autorisant spécifiquement la construction d'éolienne sur les 3 parcelles concernées par le projet éolien en cours. La procédure engagée reste inchangée, en l'occurrence, une modification simplifiée du PLU.

Compte tenu de ces éléments, le conseil approuve à l'unanimité les conditions de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée « G » qui seront les suivantes :

- Information de la mise à disposition du projet au public par une publication dans un journal local ;
- Affichage de la présente délibération en Mairie ;
- Affichage en Mairie d'une affiche informant les habitants de la période et du lieu de mise à disposition ;
- Mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU et ouverture d'un registre de recueil du 11 mars au 12 avril 2019 aux heures d'ouverture de la mairie.

La commission PLU se réunira de nouveau le 6 mars.

3) Convention de prestation de services entre la commune et la CA3B pour l'exploitation courante des ouvrages du service de l'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'agglomération reprendra les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines. Mme le Maire indique qu'un travail colossal a été réalisé par les services de la CA3B pour cerner le transfert de compétences tant d'un point de vue financier qu'au point de vue pratique. Sur ce dernier point, l'entretien courant des ouvrages d'assainissement (lagune notamment) continuera d'être effectué par les agents communaux et une convention sera signée avec la CA3B pour la prise en charge financière de ces travaux. Cette convention n'étant pas parvenue en mairie, elle sera soumise au vote lors du prochain conseil.

4) Transfert du service assainissement à la CA3B

Le conseil municipal approuve le transfert du service assainissement à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2019. La délégation de service public en cours avec la SOGEDO ira à son terme soit 2022.

La commune reste propriétaire des ouvrages existant et la CA3B en assumera l'entretien et le fonctionnement. La Communauté d'agglomération sera propriétaire des investissements nouveaux.

5) **Bibliothèque municipale : convention de partenariat et règlement intérieur**

Après lecture par Joëlle TABOULOT du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale, le conseil l'approuve à l'unanimité. La convention entre la commune et la bibliothèque sera examinée lors du prochain conseil.

6) **Cimetière : commande d'une colonne supplémentaire au columbarium**

Concernant le projet de réaménagement du cimetière, le conseil entérine le principe d'un échelonnement en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un relevé topographique est à réaliser. Des demandes de devis ont été faites en direction de 3 entreprises. Deux ont répondu et le conseil municipal retient celle de l'entreprise MONIN pour un montant de 980€. L'idée de confier la maîtrise d'œuvre à l'Agence départementale d'ingénierie pour une première tranche de travaux est à l'étude.

D'autre part, compte tenu de la prochaine saturation des colonnes du columbarium, le conseil approuve le choix de l'entreprise COMTET pour la fourniture et l'installation d'une colonne supplémentaire de 4 cases pour un montant de 4 765€ TTC.

7) **Situation d'un locataire de la commune**

A huis-clos, le conseil évoque la situation d'un locataire de la commune dont la dette pour loyers impayés se monte à 13 173€. De nombreuses démarches ont été initiées par la commune pour comprendre cette situation et essayer d'y remédier avec l'appui de différents interlocuteurs, CCAS, services médicaux sociaux du département, Trésor Public... Toutes les initiatives en direction des locataires se sont avérées infructueuses et le conseil municipal constate qu'indépendamment de la question des impayés, le logement occupé actuellement n'est pas adapté aux besoins des occupants marqués par de sérieux problèmes de santé. En conséquence, la question de ne pas laisser se pérenniser cette situation qui apparaît insatisfaisante pour tous est posée. Après discussion et vote à bulletins secrets, le conseil municipal décide d'envoyer au locataire une lettre recommandée pour résiliation du bail, par 12 voix « pour » et 2 voix « contre ».

8) **Plan départemental d'actions de sécurité routière**

Karine COLIGNON présente le courrier cosigné par le CD01 et la préfecture concernant l'appel à projets 2019 qui s'inscrit dans le plan 2018-2022 d'orientation en matière de sécurité routière. Le nombre de morts sur les routes de l'Ain reste élevé et chacun est invité à proposer des initiatives afin de le faire diminuer. Une discussion est engagée sur le sujet et les conseillers regrettent que les enfants et collégiens qui descendent du car n'utilisent pas les gilets jaunes qui apparaissent indispensables pour être vus des automobilistes.

9) **Vœux du maire**

Ils auront lieu le samedi 5 janvier à 14h30 en présence de Michel FONTAINE, vice président à la communauté d'agglomération. A 16h, les membres de BEC se joindront à l'assemblée pour l'inauguration des panneaux photovoltaïques du gymnase. La préparation de la cérémonie se fera le samedi à 10h.

10) **Questions et communications diverses**

- Yves ARBEZ a analysé les devis des entreprises BOURDON, CHARRION et TISSOT pour la réfection de la toiture du préau de l'école. Il ressort que l'offre la mieux placée est celle de l'entreprise TISSOT pour 22 593€ HT.
- La commune de St Martin a donné son accord pour participer financièrement à hauteur de 2 000€ à la réfection de l'éclairage du stade de foot de Confrançon. Le conseil la remercie et décide de lancer ce chantier pour un montant total de 8 400€ TTC, sachant que les communes de Curtafond et St Didier et le club ont décliné toute contribution financière. Un courrier sera envoyé aux maires des 3 communes voisines ainsi qu'au club pour les informer qu'il s'agit là probablement du dernier investissement supporté par la commune de Confrançon pour le stade de football sachant que celui-ci devra être fermé au public dans quelques années pour des raisons de normes d'accessibilité. Une solution intercommunale est à rechercher pour satisfaire les besoins du club.
- Le conseil donne son accord aux travaux de traçage de lignes au gymnase, rendus nécessaires suite à l'installation des gradins au nord et à la redéfinition des terrains de badminton, pour un montant d'environ 2 000€. L'intervention sera à placer en fonction du planning d'utilisation du gymnase.
- Mme le Maire informe le conseil d'une information donnée par la préfecture à propos de l'enquête publique liée au projet éolien. Elle rappelle que les démarches d'enquête publique et d'autorisation d'urbanisme sont du ressort de l'Etat et non de la commune, et que c'est bien le préfet qui autorisera ou non l'implantation du parc éolien. L'enquête publique se déroulera du 28 janvier au 1^{er} mars 2019 avec un commissaire enquêteur qui tiendra 5 permanences en mairie de Confrançon. La préfecture se chargera de faire parvenir les documents d'affichage public obligatoire qui seront relayés par la commune. L'enquête publique portera sur les 18 communes situées dans un périmètre de 6km autour du projet.

- L'entreprise SOLVEO porteuse du projet éolien tiendra une réunion d'information à destination des élus des 18 communes situées dans un périmètre de 6km, le 16 janvier à 18h à la salle des fêtes de Confrançon.
- Au niveau du personnel communal, Nelly PONTAROLLO a été embauchée en remplacement de Roselyne MAGNIN, absente pour un mois. Véronique BERMYN n'ayant pas souhaité poursuivre ses missions de ménage à la mairie, une remplaçante lui a été trouvée à compter de janvier.
- Suite aux élections professionnelles à la CA3B, Sylvaine MARTIN a souhaité se consacrer à temps plein aux fonctions de déléguée syndicale. Une démarche de recrutement est lancée pour son remplacement.
- Jean-Paul BUELLET a participé à diverses réunions pour le compte de la commune, dont il relate certains éléments :
 - Réunion de secteur SIEA le 29/11 : Les missions d'électrification rurale, d'éclairage public, de fibre optique, de géo portail urbanisme et de diagnostics thermiques ont été abordées. Pour Confrançon, il est à noter que les travaux d'installation de la fibre optique à la zone artisanale de Cornaton devraient débiter prochainement.
 - Atelier énergies renouvelables organisé par la CA3B le 4/12 : Il s'agit de réfléchir à la façon dont le territoire va pouvoir équilibrer sa consommation et sa production d'énergie à horizon 2050. Le défi est complexe mais nécessaire et intéressant. Plusieurs pistes non exhaustives ont été discutées : économies d'énergie, production via la méthanisation, le photovoltaïque au sol, le bois énergie. La CA3B a mis en place un cadastre solaire qui permet à chacun de trouver sur un site internet la production d'électricité possible sur ses bâtiments ainsi qu'une approche financière.
 - Réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc le 6/12 : Elle a été l'occasion de faire le bilan de 2018 (15km de réseau remplacés, 200 branchements réalisés...) ainsi que de dresser les perspectives 2019 : programme de travaux sur le réseau et les branchements, réfection de la toiture du château d'eau de St Rémy... et le changement de président du syndicat pour se mettre en conformité avec la loi NOTre.
 - Réunion mobilité « Sortir du tout voiture, inventons le covoiturage de demain » organisée le 14/12 à Confrançon par l'association ABCDE : elle a réuni une cinquantaine de personnes avec des témoignages et échanges sur comment faire diminuer le nombre de voitures sur les routes grâce à des solutions telles que le covoiturage ou l'auto-stop organisé.
 - Réunion sur la transition numérique organisée le 19/12 : quels enjeux ? quelles actions ? elle a été l'occasion de se poser la question de comment permettre à chacun de trouver sa place dans et avec le numérique. Différents outils numériques ont notamment été présentés.
- Hervé COLAS signale que la participation 2017 de la Communauté d'agglomération au fonctionnement du centre de loisirs de Confrançon n'a pas encore été reçue.
- La toiture de l'école (partie ancienne) fera bien l'objet d'un traitement anti mousse.
- Martial LOISY propose que la commission voirie se réunisse prochainement afin de prévoir les travaux 2019.
- Le prochain conseil municipal se réunira le 18 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.